

Barème d'honoraires

Tarifs applicables à compter du 01 septembre 2025.

Transaction

Sauf convention contraire, les honoraires sont à la charge du vendeur.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 100 000 €	10 000 € TTC
> 100 000 €	10 000 € TTC sur 100 000 € + 4% TTC sur la différence

Location

Locations à usage d'habitation mixtes et meublées – zone non tendue :

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le **décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014**.

- Honoraires à la charge du locataire et du bailleur, tva comprise (taux en vigueur 20%) : Visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 8 € / m² - État des lieux : 3 € / m².

Locations immeubles à usage commercial et professionnel :

- Négociation et rédaction du bail :
15% HT du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.
15% HT du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.
- Rédaction de bail : commercial, dérogatoire, professionnel :
Prestation réservée uniquement aux clients de l'agence : 800 € HT



Achat – Vente – Location – Gestion locative

SAS au capital de 10 000 € - 891 919 326 R.C.S. Melun - Carte Professionnelle : Transaction et Gestion n°7702 2021 000 000 008 délivrée par la CCI de Seine et Marne - Garantie : ALLIANZ VERSPIEREN 8 avenue du Stade de France 93210 LA PLAINE SAINT - DENIS - Transactions sans réception de fonds - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante